



Communiqué de presse

Sondage Opinionway Juin 2021

L'avis des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur l'impact de l'éolien

En avril 2021, on dénombrait sur l'ensemble de la **Bourgogne-Franche-Comté (BFC)**, un total de **677 éoliennes autorisées¹** (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). De plus, 195 éoliennes font actuellement l'objet d'une demande d'autorisation¹ auprès des services de l'État. Ces chiffres ne prennent pas en compte les très nombreux projets qui ne sont pas encore déposés en préfecture mais à l'étude dans les territoires.

Face à ce **développement massif et rapide, peu d'études donnent l'opinion des Bourguignons-Francis-Comtois** sur cette transformation majeure de leur cadre de vie.

Pourtant, l'éolien émerge comme **un des enjeux au cœur des élections régionales** et les Français, notamment ceux issus des territoires ruraux, s'intéressent de manière croissante à ce débat de société. C'est pourquoi, le CRECEP et deux associations affiliées du Sud-Morvan, SSM et NPSM en partenariat avec Opinionway ont souhaité **interroger les habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur l'impact des projets éoliens** sur les aspects liés à l'environnement, à la qualité de vie, au vivre ensemble et à l'attractivité des territoires.

Ce sondage réalisé par Opinionway révèle une **opinion générale défavorable, voire très défavorable, aux projets éoliens en Bourgogne-Franche-Comté.**

Les deux principaux sujets de préoccupation des habitants de BFC sont **l'impact des projets éoliens sur la valeur du patrimoine immobilier** à proximité des éoliennes qui est jugé **négatif par 66% des sondés** (dont 35% très négatif) et **l'impact sur les paysages** qui est, lui, jugé **négatif par 64% des sondés** (dont 32% très négatif).

« Les projets éoliens transforment nos paysages ruraux en paysages industriels et dévalorisent le patrimoine immobilier, créant des territoires où aucun nouvel habitant ne souhaitera s'installer » déclare Marie-Christine Chanez, présidente du CRECEP.

Les habitants de BFC sont aussi très inquiets de l'impact des éoliennes sur la qualité de vie et sur le vivre ensemble dans les territoires ruraux. **59%** pensent que les éoliennes ont un **impact négatif (voir très négatif pour 25% d'entre eux) sur la qualité de vie dans les villages** situés à proximité des projets éoliens et **56%** pensent que l'impact est **négatif sur l'entente entre les habitants** dans ces villages.

Selon Louis Landrot, président de SSM : « La qualité du cadre de vie, appréciée par les habitants de BFC est menacée par ces projets éoliens qui produisent une pollution sonore et visuelle de jour comme de nuit sans parler des conflits de voisinages que ces projets engendrent inmanquablement. »

¹ Source: Ministère de la transition écologique et solidaire, « Point de situation sur l'éolien en BFC », document mis à jour le 06/04/2021.



Dans le domaine du développement économique, l'éolien a un impact négatif sur le tourisme pour **52% des habitants de BFC et sur l'attractivité des territoires ruraux pour 51% de ces habitants.**

« La crise actuelle a entraîné un arrêt temporaire du tourisme et une massification du télétravail, la région BFC a des atouts incontestables pour la reprise qui s'annonce mais il est certain que les touristes et les néo-ruraux favoriseront les territoires préservés de ces projets industriels éoliens » souligne Anne-Laure Michon, présidente de NPSM.

En outre, interrogés sur **la distance minimale** qui devrait **séparer une éolienne** de 200m de haut (taille la plus courante pour les projets actuels en BFC) **d'une habitation**, les habitants de BFC souhaitent à **70% une distance d'au moins 2000m** et à **24 % une distance minimale de 1000m**. Seuls 5% sont d'accord avec la distance réglementaire actuelle de 500m. Cette distance de 500m a été définie au début des années 2000 pour des éoliennes beaucoup plus petites (de l'ordre de 80 à 120m) ; elle n'a pas évolué malgré l'accroissement de la taille des éoliennes...

Il est significatif que **94%** des habitants souhaitent une **distance minimale de 1000 m ou plus, soit au moins deux fois plus que celle imposée par la réglementation.**

« 70% des Bourguignons-Franc-Comtois souhaitent une distance d'au moins 2000m entre les éoliennes et les habitations, c'est un message démocratique très clair, il faut que les élus et l'administration s'en emparent et réclament des promoteurs cette distance minimale pour les projets dans la région » déclare Marie-Christine Chanez, présidente du CRECEP.

Enfin, les Bourguignons-Franc-Comtois expriment une **profonde inquiétude sur les projets éoliens qui coupent des couloirs de migration d'espèces protégées** comme les cigognes ou les milans royaux et sont **favorables à 70% à la suspension immédiate de tels projets.**

« Dans le Sud Morvan, plus de 5700 milans royaux ont été observés lors de la période de migration en 2019², ce qui en fait un des principaux couloirs d'Europe de ce rapace protégé. Par conséquent, les projets éoliens du Sud Morvan doivent absolument être suspendus immédiatement dans ce secteur » Louis Landrot, Président SSM.

A la suite de ces résultats et dans le contexte de la période électorale que nous vivons, le **CRECEP**, collectif apolitique qui fédère 140 associations de la région, **interpelle publiquement les têtes de listes en BFC** pour avoir leur position claire sur les 3 questions suivantes :

- Faut-il continuer le développement de l'éolien en Bourgogne-Franche-Comté qui est la région moins ventée de France³ ?
- Quelle est, selon vous, la distance minimale souhaitable entre une éolienne de 200m et une habitation ?
- Faut-il suspendre immédiatement tous les projets éoliens qui se trouvent sur un couloir de migration d'espèces protégées ?

² Source : Revue Scientifique Bourgogne Franche Comté Nature (n°32)

³ Source : Altas européen des vents / université technique du Danemark 1989



Les associations SSM et NPSM implantées dans le Sud-Morvan interpellent les promoteurs (en particulier *TotalEnergies Renouvelables* et *Volitalia*) et la préfecture de BFC à la suite des résultats de ce sondage. Elles soulignent que de nombreux projets sont en cours dans la vallée de l'Arroux et la vallée de la Somme qui menacent des couloirs d'espèces protégées comme les cigognes, les grues cendrées et les milans royaux. **Les associations demandent la protection de ces couloirs de migration et réclament la suspension immédiate de ces projets éoliens.**



Le Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine (CRECEP) est une association impliquée dans la préservation et la défense de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine de la Bourgogne-Franche-Comté. Nous réalisons des études et des actions autour de l'impact des parcs éoliens en Bourgogne-Franche-Comté.

Le CRECEP fédère 140 associations de Bourgogne Franche Comté qui représentent environ 5000 adhérents

Marie-Christine Chanez, présidente du CRECEP, 0631322571

<https://crecep.org/>



SAUVEGARDE SUD-MORVAN (SSM) est une association apolitique dont la motivation, depuis sa création, est la préservation de l'environnement du Sud-Morvan et du bien-être de ses habitants et de ses visiteurs.

SAUVEGARDE SUD-MORVAN, forte de plus de 1.000 adhérents, a pour vocation de protéger le Sud-Morvan, ses habitants, sa nature et son environnement exceptionnel.

Louis Landrot, président de SSM, 0609490523

<https://www.sauvegardesudmorvan.org/>



Nature et Paysages en Sud Morvan (NPSM) est une association présente dans le Sud Morvan qui poursuit un triple objectif :

- La préservation et la mise en valeur des sites, du patrimoine paysager et du patrimoine bâti.
- La protection du patrimoine naturel, faunistique et floristique, en particulier l'avifaune.
- La promotion du tourisme et le soutien à l'attractivité du territoire

Anne-Laure Michon, présidente de NPSM, 0674021515

<https://www.npsm.fr/>